

**GLOBAL X**

par Mirae Asset



# **FNB GLOBAL X INDICE S&P OBLIGATIONS VERTES**

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS INDICE S&P OBLIGATIONS VERTES)

## **(HGGB : TSX)**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction . . . . .	5
Faits saillants de nature financière . . . . .	9
Rendement passé . . . . .	12
Sommaire du portefeuille de placements . . . . .	13

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE . . . . . 15**

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière . . . . .	16
États du résultat global . . . . .	17
États de l'évolution de la situation financière . . . . .	18
États des flux de trésorerie . . . . .	19
Tableau des placements . . . . .	20
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	22

## Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Indice S&P obligations vertes (auparavant, FNB Horizons Indice S&P obligations vertes) (« HGGB » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Standard & Poor's® et S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») qui sont utilisées sous licence par Global X Investments Canada Inc. (« Global X »). Les FNB Global X ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par S&P, et S&P ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition quant à la pertinence d'acheter, de vendre ou de détenir des parts ou des actions dans les FNB Global X.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

HGGB cherche à reproduire, dans la mesure du possible et déduction faite des frais, le rendement d'un indice boursier qui vise à procurer une exposition au rendement d'obligations vertes mondiales émises en dollars américains qui sont assujetties à des critères d'admissibilité rigoureux aux fins du financement de projets ayant des retombées environnementales ou climatiques positives. À l'heure actuelle, le FNB cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P Green Bond US Dollar Select (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SPGRUSST), déduction faite des frais. Le FNB cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre son objectif de placement, en raison des difficultés pratiques et des frais liés à l'achat de titres de l'ensemble des émetteurs constituants de son indice sous-jacent (les « émetteurs constituants »), HGGB utilisera une stratégie « d'échantillonnage stratifié ». Selon cette stratégie d'échantillonnage stratifié, HGGB ne détiendra pas des titres de tous les émetteurs constituants, mais

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

détiendra plutôt un portefeuille de titres dont les caractéristiques de placement globales se rapprochent étroitement de celles des titres des émetteurs constituants. HGGB cherchera généralement à suivre le rendement de l'indice sous-jacent en investissant au moins 90 % de la valeur de son portefeuille dans des titres des émetteurs constituants et dans des placements dont les caractéristiques sont essentiellement similaires aux caractéristiques des titres des émetteurs constituants. HGGB peut investir jusqu'à 10 % de son portefeuille dans des obligations ou dans des fonds d'obligations négociés en bourse qui ne font pas partie de l'indice sous-jacent, mais qui, d'après le gestionnaire, aideront HGGB à suivre son indice sous-jacent, ainsi que dans d'autres titres, y compris de la trésorerie et des instruments liquides à court terme de qualité supérieure.

L'indice S&P Green Bond U.S. Dollar Select, est un sous-indice de l'indice S&P Green Bond qui est pondéré en fonction de la valeur marchande et conçu pour mesurer le rendement d'obligations vertes émises à l'échelle mondiale en dollars américains. Les obligations doivent être désignées comme étant « vertes » par l'Initiative pour les obligations climatiques (Climate Bonds Initiative) (la « CBI ») pour pouvoir être incluses dans l'indice sous-jacent. Pour qu'une obligation soit désignée comme étant verte, l'émetteur doit clairement indiquer l'étiquette « verte » de l'obligation et les raisons de cette désignation, comme l'emploi prévu du produit. La CBI utilise l'information fournie par une société pour établir la désignation « verte ». Cette information doit provenir de sources fiables et se rapporter à la société concernée, par exemple le site Web, les documents publics déposés, un rapport sur la durabilité et l'information d'ordre juridique de la société, et des deuxièmes avis indépendants. Ces obligations sont assujetties au risque de crédit lié à l'émetteur, mais elles se distinguent des obligations traditionnelles du fait que le produit tiré de celles-ci est destiné à des investissements dans des projets ayant des avantages environnementaux.

L'indice sous-jacent est généralement rééquilibré une fois par mois afin de le maintenir à jour. Pour être incluse dans l'indice, chaque obligation doit avoir une durée restante jusqu'à la date d'expiration finale d'au moins 12 mois au moment de l'émission et, à chaque date de rééquilibrage, elle doit avoir une durée restante jusqu'à l'échéance d'au moins un mois. Aucune obligation n'arrive à échéance alors qu'elle fait partie de l'indice sous-jacent.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible à moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont affiché un rendement de 0,55 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice sous-jacent a été de 1,00 % pour la même période après conversion

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien. Les écarts entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent s'expliquent par les charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; de l'écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi que par le potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

L'indice S&P Green Bond US Dollar Select, l'indice sous-jacent du FNB, est un sous-indice de l'indice S&P Green Bond qui est pondéré en fonction de la valeur de marché pondérée et conçu pour mesurer le rendement d'obligations vertes émises à l'échelle mondiale en dollars américains. Les obligations doivent être désignées comme étant « vertes » par l'Initiative pour les obligations climatiques (Climate Bonds Initiative) (la « CBI ») pour pouvoir être incluses dans l'indice sous-jacent. Pour qu'une obligation soit désignée comme étant verte, l'émetteur doit clairement indiquer l'étiquette « verte » de l'obligation et les raisons de cette désignation, comme l'emploi prévu du produit. La CBI utilise l'information fournie par une société pour établir la désignation « verte ». Cette information doit provenir de sources fiables et se rapporter à la société concernée, par exemple le site Web, les documents publics déposés, un rapport sur la durabilité et l'information d'ordre juridique de la société, et des deuxièmes avis indépendants. Ces obligations sont assujetties au risque de crédit lié à l'émetteur, mais elles se distinguent des obligations traditionnelles du fait que le produit tiré de celles-ci est destiné à des investissements dans des projets ayant des avantages environnementaux.

HGGB n'a pas effectué de changements importants à son portefeuille de placement ou aux objectifs et stratégies de placement ESG. En général, HGGB a suivi le rendement de l'indice sous-jacent en conservant au moins 90 % de la valeur de placement de son portefeuille dans des titres des émetteurs constituants et jusqu'à 10 % dans des obligations ou dans des fonds d'obligations négociés en bourse qui ne font pas partie de l'indice sous-jacent.

Pour la période close le 30 juin 2024, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent ont été Yanlord Land (HK) Co., Limited, 5 1/8, 2026-05-20, Pakistan Power & Water 7 1/2, 2031-06-04, et UEP Penonome II S A 6 1/2 2038-10-01, qui ont enregistré des gains respectifs de 51,44 %, de 48,92 % et de 13,50 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour la période sont venus de Northern States Power Company 3,2, 2052-04-01 (-8,24 %), de PepsiCo, Inc. 2 7/8, 2049-10-15 (-8,12 %) et de Perusahaan Penerbit SBSN Indonesia III 3,55, 2051-06-09 (-7,55 %).

Global X ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Global X et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur le marché des obligations vertes en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 45 806 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 47 003 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 58 240 \$ (58 030 \$ en 2023), dont une tranche de 42 573 \$ (43 630 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 84 400 \$ aux porteurs de parts (107 553 \$ en 2023).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Changement de dénomination**

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

#### **Changement de dénomination du FNB**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Indice S&P obligations vertes a été changé pour FNB Global X Indice S&P obligations vertes. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### **Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements**

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 11) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 1<sup>er</sup> juin 2021. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	21,69	21,47	24,60	25,00 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>				
Total des revenus	0,40	0,80	0,81	0,46
Total des charges	(0,06)	(0,12)	(0,12)	(0,11)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,54)	0,28	(1,30)	(1,42)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,32	0,10	(1,79)	1,00
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	0,12	1,06	(2,40)	(0,07)
<b>Distributions</b>				
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,34)	(0,68)	(0,69)	(0,32)
Remboursement de capital	–	(0,16)	(0,04)	–
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,34)	(0,84)	(0,73)	(0,32)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	21,47	21,69	21,47	24,60 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative (en milliers)	5 368	5 423	5 367	6 150 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	250	250	250	250
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,59 %	0,55 %	0,54 %	0,32 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	2,18 %	2,13 %	2,02 %	1,06 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,00 %	0,00 %	0,08 %	0,03 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	5,06 %	0,00 %	9,62 %	5,96 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	21,47	21,69	21,47	24,60 \$
Cours de clôture	21,47	21,65	21,44	24,64 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

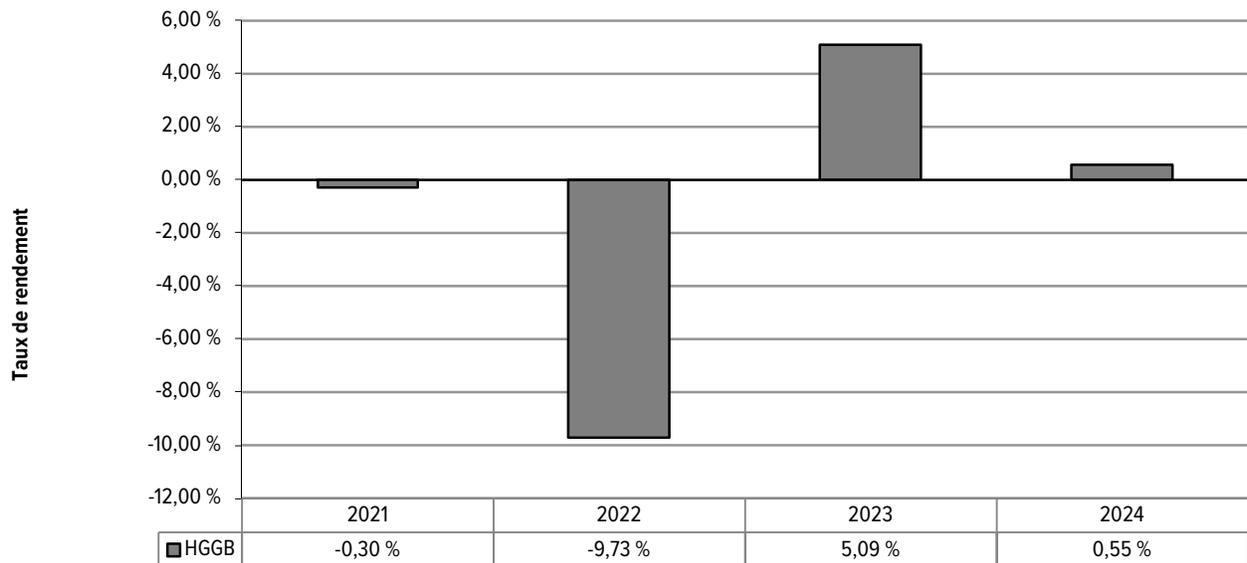
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces frais ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion ainsi qu'aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juin 2021.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Titres à revenu fixe mondiaux	2 397 657 \$	44,66 %
Titres à revenu fixe américains	2 277 692	42,43 %
Titres supranationaux	388 566	7,24 %
Contrat à terme - couverture des devises*	5 194	0,10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	296 217	5,52 %
Autres actifs, moins les passifs	2 906	0,05 %
	<b>5 368 232 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Obligations de sociétés	3 580 978 \$	66,71 %
Obligations gouvernementales	1 482 937	27,62 %
Contrat à terme - couverture des devises*	5 194	0,10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	296 217	5,52 %
Autres actifs, moins les passifs	2 906	0,05 %
	<b>5 368 232 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

<b>Principaux placements*</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Banque européenne d'investissement	7,24 %
Fannie Mae	6,14 %
Cooperatieve Rabobank UA	5,92 %
Public Service Electric and Gas Co.	5,57 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,52 %
Klabn Austria GmbH	5,17 %
Perusahaan Penerbit SBSN Indonesia III	5,09 %
ING Groep NV	5,04 %
Inversiones CMPC SA	4,94 %
République arabe d'Égypte	4,93 %
Consortio Transmantaro SA	4,80 %
Pattern Energy Operations L.P. / Pattern Energy Operations Inc.	4,72 %
Verizon Communications Inc.	4,60 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	4,55 %
Hong Kong Special Administrative Region	4,22 %
Host Hotels & Resorts L.P.	4,10 %
HAT Holdings I LLC / HAT Holdings II LLC	2,55 %
Welltower Inc.	2,40 %
Equinix Inc.	2,32 %
Boston Properties L.P.	2,27 %
Toyota Motor Credit Corp.	2,20 %
MidAmerican Energy Co.	2,11 %
DTE Electric Co.	1,74 %
Northern States Power Co. of Minnesota	1,71 %

\* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Indice S&P obligations vertes (auparavant, FNB Horizons Indice S&P obligations vertes) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	296 217 \$	412 871 \$
Placements (note 6)	5 063 915	4 972 504
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	50 630	47 139
Actifs dérivés (note 3)	5 194	44 083
<b>Total des actifs</b>	<b>5 415 956</b>	<b>5 476 597</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	2 232	2 304
Frais d'exploitation à payer	1 817	2 620
Distribution à payer	43 675	49 158
<b>Total des passifs</b>	<b>47 724</b>	<b>54 082</b>
<b>Actif net</b>	<b>5 368 232 \$</b>	<b>5 422 515 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	250 001	250 002
Actif net par part	21,47 \$	21,69 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	98 863 \$	100 771 \$
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(141 115)	76 318
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	6 431	(2 046)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	79 205	(126 290)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	2 422	(1 750)
	<b>45 806</b>	<b>47 003</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	13 466	13 419
Honoraires d'audit	3 103	4 219
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	14 241	14 230
Honoraires juridiques	275	95
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	5 122	4 846
Frais d'administration	21 618	21 240
Coûts de transaction	21	-
Retenues fiscales (recouvrement)	(20)	(178)
Autres charges	41	32
	<b>58 240</b>	<b>58 030</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(42 573)	(43 630)
	<b>15 667</b>	<b>14 400</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>30 139 \$</b>	<b>32 603 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,12 \$	0,13 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	5 422 515 \$	5 367 208 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	30 139	32 603
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(22)	–
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(84 400)	(107 553)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>5 368 232 \$</b>	<b>5 292 258 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	30 139 \$	32 603 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	141 115	(76 318)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(158 309)	76 205
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(79 205)	126 290
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(1 142)	733
Achat de placements	(258 483)	–
Produit de la vente de placements	302 360	8 288
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(3 491)	959
Charges à payer	(875)	(596)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(27 891)</b>	<b>168 164</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant versé au rachat de parts	(22)	–
Distributions versées aux porteurs de parts	(89 883)	(119 866)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(89 905)</b>	<b>(119 866)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(117 796)</b>	<b>48 298</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 142	(733)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>412 871</b>	<b>130 597</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>296 217 \$</b>	<b>178 162 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	95 385 \$	101 884 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	7 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX (44,66 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (30,42 %)</b>			
Consorcio Transmantaro SA, à fonds amort., 4,70 %, 2034-04-16	200 000	264 945 \$	257 520 \$
Cooperatieve Rabobank UA, taux variable, remb. par ant., 1,11 %, 2027-02-24	250 000	298 782	317 778
ING Groep NV, 4,63 %, 2026-01-06	200 000	276 782	270 539
Inversiones CMPC SA, 4,38 %, 2027-04-04	200 000	268 591	265 307
Klabn Austria GmbH, remb. par ant., 7,00 %, 2049-04-03	200 000	302 391	277 663
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc., 2,47 %, 2029-01-14	200 000	220 829	244 045
		1 632 320	1 632 852
<b>Obligations gouvernementales (14,24 %)</b>			
République arabe d'Égypte, 5,25 %, 2025-10-06	200 000	257 838	264 685
Hong Kong Special Administrative Region, 1,38 %, 2031-02-02	200 000	232 451	226 483
Perusahaan Penerbit SBSN Indonesia III, 3,90 %, 2024-08-20	200 000	263 799	273 637
		754 088	764 805
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX</b>		<b>2 386 408</b>	<b>2 397 657</b>
<b>TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (42,43 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (36,29 %)</b>			
Boston Properties L.P., remb. par ant., 3,40 %, 2029-06-21	100 000	129 248	121 716
DTE Electric Co., série B, remb. par ant., 3,25 %, 2051-04-01	100 000	124 112	93 180
Equinix Inc., remb. par ant., 3,90 %, 2032-04-15	100 000	122 849	124 755
HAT Holdings I LLC / HAT Holdings II LLC, remb. par ant., 6,00 %, 2025-04-15	100 000	128 091	136 780
Host Hotels & Resorts L.P., série H, remb. par ant., 3,38 %, 2029-12-15	180 000	221 772	219 926
MidAmerican Energy Co., remb. par ant., 4,25 %, 2049-07-15	100 000	145 787	113 119
Northern States Power Co. of Minnesota, remb. par ant., 3,20 %, 2052-04-01	100 000	124 788	92 027
Pattern Energy Operations L.P. / Pattern Energy Operations Inc., remb. par ant., 4,50 %, 2028-08-15	200 000	247 654	253 598
Public Service Electric and Gas Co., remb. par ant., 3,10 %, 2032-03-15	250 000	304 082	298 790
Toyota Motor Credit Corp., 2,15 %, 2030-02-13	100 000	121 815	118 300
Verizon Communications Inc., remb. par ant., 1,50 %, 2030-09-18	100 000	113 443	111 769
Verizon Communications Inc., remb. par ant., 5,05 %, 2033-05-09	100 000	135 634	135 180
Welltower Inc., remb. par ant., 2,70 %, 2027-02-15	100 000	128 254	128 986
		2 047 529	1 948 126
<b>Obligations gouvernementales (6,14 %)</b>			
Fannie Mae, cat. A2, série 19-M1, taux variable, 3,66 %, 2028-09-25	84 025	116 098	109 812
Fannie Mae, cat. A2, série 19-M22, 2,52 %, 2029-08-25	177 956	230 671	219 754
		346 769	329 566
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS</b>		<b>2 394 298</b>	<b>2 277 692</b>

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES SUPRANATIONAUX (7,24 %)</b>			
<b>Obligations gouvernementales (7,24 %)</b>			
Banque européenne d'investissement, 2,88 %, 2025-06-13	290 000	381 608	388 566
<b>TOTAL DES TITRES SUPRANATIONAUX</b>		<b>381 608</b>	<b>388 566</b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,10 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (0,10 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 5 339 958 \$ CA pour 3 900 000 \$ US échéant le 8 juillet 2024		–	5 194
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		<b>–</b>	<b>5 194</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (94,43 %)</b>		<b>5 162 314 \$</b>	<b>5 069 109 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (5,52 %)</b>			296 217
<b>Autres actifs, moins les passifs (0,05 %)</b>			2 906
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>5 368 232 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2024

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Indice S&P obligations vertes (auparavant, FNB Horizons Indice S&P obligations vertes) (« HGGB » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juin 2021. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HGGB. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

HGGB cherche à reproduire, dans la mesure du possible et déduction faite des frais, le rendement d'un indice boursier qui vise à procurer une exposition au rendement d'obligations vertes mondiales émises en dollars américains qui sont assujetties à des critères d'admissibilité rigoureux aux fins du financement de projets ayant des retombées environnementales ou climatiques positives. À l'heure actuelle, le FNB cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P Green Bond US Dollar Select (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : SPGRUSST), déduction faite des frais. Le FNB cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Mirae Asset Global Investments (USA) LLC. (« Mirae Asset USA » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### *ij) Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### *ii) Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### **iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### **iv) Instruments spécifiques**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

### g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

## 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2024	805	1 262	737	2 311	–	5 115
31 décembre 2023	529	1 024	1 058	2 409	–	5 020

Au 30 juin 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 95,3 % (92,6 % au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 244 475 \$ (335 814 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice S&P Green Bond U.S. Dollar Select	47 102 \$	47 022 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Analyse de la qualité du crédit**

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	7,2 %	6,9 %
AA	4,2 %	15,0 %
A	35,4 %	28,6 %
BBB	30,8 %	25,4 %
BB	12,7 %	12,2 %
B	5,0 %	4,5 %
<b>Total</b>	<b>95,3 %</b>	<b>92,6 %</b>

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 7,2 % (6,9 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Obligations	–	5 063 915	–	–	4 972 504	–
Contrats de change à terme	–	5 194	–	–	44 083	–
<b>Total des actifs financiers</b>	–	<b>5 069 109</b>	–	–	<b>5 016 587</b>	–
<b>Total des passifs financiers</b>	–	–	–	–	–	–
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	–	<b>5 069 109</b>	–	–	<b>5 016 587</b>	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt de titres. Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le FNB n'a tiré aucun revenu d'opérations de prêt de titres.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	250 002	–	(1)	250 001	250 001
2023	250 002	–	–	250 002	250 002

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### 9. CHARGES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

#### Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie.

La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	néant \$	néant \$	néant \$
30 juin 2023	néant \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
361 320 \$	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	5 194	–	5 194	–	–	5 194
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	44 083	–	44 083	–	–	44 083
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset